

Comité Social d'Administration

Liste commune

CGT Culture / SNEA CGT – SUD Culture

Du 1er au 8 décembre chaque agent de l'ENSA Nancy devra choisir ses représentant.e.s au Comité Social d'Administration de l'établissement.

Le Comité Social d'Administration qu'est-ce que c'est ?

En 2023, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT) de notre école vont disparaître pour être remplacés par une seule instance, le Comité Social d'Administration (CSA). Une « formation spécialisée » du CSA reprendra quant à elle les prérogatives du CHSCT (santé, sécurité et conditions de travail au sens large).

Les compétences de ces nouvelles instances (CSA et formation spécialisée) nous concernent toutes et tous et sont consultées sur :

- ✓ L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, organigramme, temps de travail, télétravail, horaires, congés) ;
- ✓ Les questions relatives aux effectifs, à la gestion prévisionnelle des emplois (administratifs et enseignants), et à l'évolution des statuts, des métiers et des technologies ;
- ✓ Le régime indemnitaire (RIFSEEP) ;
- ✓ Les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions) ;
- ✓ La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- ✓ La lutte contre toutes les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ✓ La prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail et d'aménagement des locaux ;
- ✓ La participation de l'employeur à l'action sociale.

Le CSA est l'outil qui donne le droit aux agents d'intervenir dans tous les domaines de la gestion de l'établissement.

La liste SNEA-CGT / SUD de l'ENSA Nancy

En 2022, le Syndicat National des Ecoles d'Architecture (SNEA-CGT) et SUD Culture se présentent ensemble aux élections professionnelles à l'ENSA Nancy.

Les deux organisations syndicales s'appuient sur un constat partagé de détérioration des conditions de travail au Ministère de la Culture et défendent des valeurs communes.

Nos candidates et candidats :

	Titulaires	Suppléants
1.	Clémence Cassard	Alexis Monod
2.	Perrine Gabriel	Pierre Colnat
3.	Frédéric Grzesiak	Catherine Deschamps
4.	Cécile Demange	Milovann Yanatchkov

Afin de défendre au mieux les intérêts de toutes et tous, nous proposons une liste représentative des différents profils de personnels présents au sein de l'ENSA Nancy (administratifs, enseignants, contractuels).

Nos revendications pour cette prochaine mandature :

- ✓ augmentation des crédits de fonctionnement des ENSA ;
- ✓ des moyens en personnels administratif, technique, scientifique et enseignants à hauteur des besoins :
 - créations de postes, ouverture de concours, hausse massive des salaires avec indexation du point d'indice sur le coût de la vie ;
- ✓ reconnaissance du niveau de compétences et responsabilités des personnels :
 - obtenir une meilleure évolution des carrières > stop au déclassement ! ;
 - obtenir la mise en place d'un cadre de gestion, avec grille indiciaire et évolution, pour les enseignants contractuels ;
- ✓ amélioration des conditions de vie (lutte contre la précarité) et d'accueil des étudiants, dans des locaux adaptés aux équipements performants ;
- ✓ défense de l'idée qu'enseignants et personnels administratifs partagent les mêmes objectifs, dénonçant de fait les tentatives de clivage ;
- ✓ respect des individus et des différences ;
- ✓ égalité salariale à travail égal ;
- ✓ en attendant l'intégration des primes dans les salaires, pour des primes de fin d'année pour tous et toutes identiques par corps et grades ;
- ✓ demande d'une participation plus importante de l'école à l'action sociale (augmentation de la subvention repas pour la cantine du CROUS ; adhésion de tous les agents à une association du personnel ; rattachement aux services proposés par l'Université de Lorraine : SUAPS...)
- ✓ amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques (finalisation et diffusion du DUERP ; perfectionnement du service de médecine de prévention ; programme de formations adaptées ; suivi systématique des signalements, notamment RPS ; meilleur accompagnement des agents en situation de handicap) ;
- ✓ engagement pour le respect de l'environnement et la prise en compte des changements climatiques ;
- ✓ combat contre le harcèlement moral, sexiste et sexuel

La liste SNEA-CGT / SUD c'est la force d'engagement d'agents réunis autour de valeurs communes

Pourquoi votre voix est essentielle ?

Votre voix est essentielle car **elle va déterminer les moyens**, pour les 4 années à venir dont disposeront les représentants du personnel **pour vous défendre et défendre un enseignement de l'architecture de qualité et pour toutes et tous**.

Grâce à vous le SNEA-CGT, la CGT Culture et SUD Culture pourront continuer à **porter des revendications indispensables, à faire (re)connaître la réalité du travail, à lutter contre un management opaque, à peser dans tous les débats et négociations**.

Ne pas voter c'est donner sa voix à une politique destructrice du service public

Nationalement le SNEA-CGT, la CGT Culture et SUD Culture se battent

pour des effectifs répondant aux besoins de service public de l'enseignement de l'architecture :

- ✓ Par **l'augmentation du nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques (ATOS)**
Nous avons obtenu des créations de postes dans nos écoles mais la situation est encore trop difficile.
- ✓ Par **l'augmentation de postes d'enseignants titulaires**
Nous avons également obtenu des créations de postes, nous les jugeons encore insuffisantes.
- ✓ Par **le repyramidage de la filière administrative**
Nous continuerons à nous battre pour la transformation des postes de C en B et de B en A, par liste d'aptitude et examens professionnels adaptés aux fonctions exercées dans les écoles ;

pour des rémunérations dignes et respectueuses du principe « A travail égal, salaire égal » :

- ✓ Par **une vraie revalorisation du point d'indice ;**
Les 3,5 % d'augmentation en juillet 2022 sont une anecdote face à la perte de plus de 20% du pouvoir d'achat depuis 2000 et face à l'inflation actuelle.
- ✓ Par **une revalorisation de la part indemnitaire** des personnels titulaires ATOS ;
Le rattrapage indemnitaire revendiqué par la CGT-Culture porte déjà ses fruits. En cinq ans, le socle de l'indemnité IFSE d'un agent de catégorie C est passé de 1800 à 4600 euros par an. Un agent de catégorie B touche un socle d'au moins de 6200 euros par an et pour les A, celui-ci commence à 9000€.
- ✓ Par **une revalorisation de la rémunération** des enseignants-chercheurs des ENSA et la **création d'un régime indemnitaire** sur le modèle des enseignants-chercheurs du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ;
- ✓ Par **une revalorisation de la rémunération des enseignants contractuels établissement ;**
L'administration a cédé, des avancées ont été annoncées et nous allons maintenir la pression.
- ✓ Par **une revalorisation de la grille de rémunération Albanel ;**
Après avoir obtenu l'application dans les ENSA de ce cadre de gestion des ATOS contractuels, nous revendiquons l'actualisation de la grille de rémunération qui n'a pas été réévaluée depuis plus de 10 ans.

pour lutter contre les erreurs ou les mesures non abouties de la réforme de 2018 :

- ✓ Par **l'exigence d'un retour à un jury national** adapté pour le recrutement des enseignants-chercheurs
- ✓ Par **l'alignement de la charge d'enseignements à celle de l'enseignement supérieur**, soit 192 heures équivalent TD.
- ✓ Par **la lutte contre le recours abusif aux intervenants extérieurs**.

En décembre, en plus du CSA de l'établissement, je vote également pour :

✓ **le Comité Social d'Administration ministériel (CSAM) du ministère de la Culture**

Le CSAM a des attributions qui concernent l'ensemble des agents du ministère : missions des différents secteurs, textes statutaires, échelonnement indiciaire, égalité professionnelle, parité, lutte contre les discriminations.

✓ **ma Commission administrative paritaire (CAP) ou ma Commission consultative paritaire (CCP)**

Les commissions administratives paritaires (CAP) pour les fonctionnaires (non enseignants) et consultative paritaire (CCP) pour les agents non titulaires (tous corps confondus), sont des instances que l'administration employeur doit consulter avant de prendre **certaines décisions individuelles** relatives à la carrière des fonctionnaires ou à la situation des contractuels.

✓ **le Conseil national des enseignants chercheurs en école d'architecture (CNECEA)**

Le CNECEA est l'instance représentative du corps des enseignants chercheurs des ENSA.

Il qualifie les candidats aux postes d'enseignants titulaires, il gère les promotions de grade des enseignants et les congés pour étude et recherche. Il a aussi un rôle de conseil et de réflexion auprès du Ministère, rôle pour lequel il a été très peu sollicité dans la mandature qui s'achève.

***Au sein de l'école nous sommes présents et à votre écoute
Les membres de la section du SNEA-CGT Culture et de SUD Culture à l'Ensa Nancy***

Pour le SNEA CGT : cgt@nancy.archi.fr

Pour SUD Culture : sud@nancy.archi.fr



**Je vote SNEA -
CGT Culture /
SUD Culture**